Image not found or type unknown

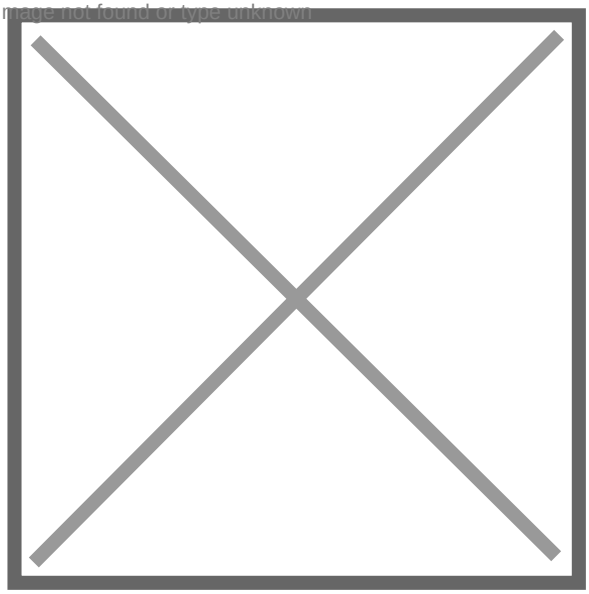

Avance pour expertise judiciaire, que devient la somme versé en t

Par **Fabitou**, le **20/02/2018** à **18:36**

Bonjour,
Suite à un référé, j'ai obtenu une expertise judiciaire pour un mur de soutènement qui tombe. Pour cela il m'a fallu verser une avance de 2800€. Or, la facture de l'expert est de 1900€. N'ayant pas de réponse de mon avocat, j'aimerais savoir si je serai remboursée des 900€ trop versé ou si je dois faire une démarche pour pouvoir les récupérer. Le rapport de l'expert confirme que le mur est dégradé et à besoin d'être consolidé et réparé.
Je vous remercie par avance de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés